



BULLETIN TECHNIQUE 2010 - 2 PISTON APPLICATION : 30 JUIN 2010

L'article 3.1 du règlement technique 2010 dans les sections **9.1 Spécifications techniques pour les moteurs ROTAX (à l'intérieur du sceau) pour les moteurs 125 Junior Max et 125 Max**, ainsi que dans la section **9.4 Spécification technique (à l'intérieur du sceau) pour les moteurs de karting Rotax DD2**, sont remplacés pour le suivant :

3.1. Piston d'origine, avec revêtement anti-adhésif, en aluminium, avec un seul segment de piston, portant les inscriptions coulées « ELKO » (1) et « Made in Austria » (2). Le piston doit présenter une forme identique des deux côtés de l'axe du piston (4) et doit présenter une forme identique des deux côtés perpendiculaires à l'axe du piston (5), soit l'avant et l'arrière du piston, tel qu'illustré sur les images suivantes :



Le présent bulletin technique entre en vigueur immédiatement.